

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024  
(Article L. 2121-25 modifié du CGCT)**

- Délibération n° 28 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2023 - Budget Principal Ville  
Délibération n° 29 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2023 - Budget Annexe régie PV Solaire  
Délibération n° 30 – Vote des subventions 2024  
Délibération n° 31 – Avenants financiers avec EJC et COFEST  
Délibération n° 32 – Vote des taux d'imposition  
Délibération n° 33 – Vote du Budget Primitif 2024 – Ville  
Délibération n° 34 – Vote du Budget Primitif 2024 – régie PV Solaire

---

**28 – AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – Budget Principal Ville**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le résultat de l'exercice 2023 du Budget Principal de la Ville,

**en Section de FONCTIONNEMENT :**

Résultat antérieur reporté :	+ 2 880 244,08 €
Dépenses 2023 :	10 744 818,29 €
Recettes 2023 :	11 567 614,23 €
Excédent propre à l'exercice 2023 :	<b>+ 822 795,94 €</b>

Résultat cumulé au 31/12/2023 : **3 703 040,02 €**

**en Section d'INVESTISSEMENT :**

Résultat antérieur reporté exercice 2022 :	<b>+ 32 779,49 €</b>
Dépenses 2023 :	2 305 244,97 €
Recettes 2023 :	2 742 974,81 €
Excédent propre à l'exercice 2023 :	<b>+ 437 729,84 €</b>

Résultat cumulé au 31/12/2023 **+ 470 509,33 €**

Restes à réaliser Dépenses 2023 : 1 065 882,39 €  
Restes à réaliser Recettes 2023 : 803 699,48 €

Déficit des restes à réaliser 2023 : **- 262 182,91 €**

Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par l'Administrateur Adjoint des Finances Publiques de la commune de Carmaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERÉ A L'UNANIMITÉ**

Constate que le Compte Administratif présente :

un excédent de fonctionnement de clôture de :	3 703 040.02 €
un déficit d'investissement de clôture de :	- 262 182.91 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

1068 – excédent de fonctionnement capitalisé :	262 182.91 €
002 – résultat de fonctionnement reporté :	3 440 857.11 €
001 – excédent d'investissement reporté :	470 509.33 €

## **29 – AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – Budget Annexe régie PV Solaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat de l'exercice 2023 du Budget Annexe Régie PV Solaire,

PV Solaire : **Section d'EXPLOITATION :**

Résultat antérieur reporté	+ 16 547,79 €
Dépenses 2023	265 712,35 €
Recettes 2023	318 466,96 €
Excédent propre à l'exercice 2023	+ <b>52 754,61 €</b>
Résultat cumulé au 31.12.2023	+ <b>69 302,40 €</b>

**Section d'INVESTISSEMENT :**

Résultat antérieur reporté	- 69 971,16 €
Dépenses 2023	203 308,55 €
Recettes 2023	200 045,44 €
Déficit propre à l'exercice 2023	- <b>3 263,11 €</b>
Résultat cumulé au 31.12.2023	- <b>73 234,27 €</b>

Restes à réaliser Dépenses 2023	0,00 €
Restes à réaliser Recettes 2023	0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERÉ A L'UNANIMITÉ

Constate que le Compte Administratif présente :

Un excédent d'exploitation de clôture de :	69 302.40 €
Un déficit d'investissement de clôture de :	- 73 234.27 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

1068 - excédent d'exploitation capitalisé :	69 302.40 €
002 - résultat reporté :	0.00 €

### **30 – VOTE DES SUBVENTIONS 2024 :**

Monsieur Philippe MIGUELEZ, Adjoint, propose au Conseil Municipal de voter la liste des subventions telle que présentée dans le document ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITÉ

Vote l'ensemble des subventions pour l'année 2024.

**Ne prennent pas part au vote :** COUFFIN Alain – ORRIT Didier

### **31 – AVENANTS FINANCIERS AVEC EJC ET COFEST :**

Madame Véronique IMBERT, Adjointe aux Finances, propose au Conseil Municipal de voter les avenants financiers tels que présentés ci-dessous :

#### **1 – Enfance Jeunesse du Carmausin (ancien CLE)**

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les avenants financiers tels qu'indiqués ci-dessous :

Entre la ville de Carmaux représentée par son maire, Jean-Louis BOUSQUET

Et l'Association Enfance Jeunesse du Carmaux représentée par sa Présidente, Emeline GAUTHIER

Ci-après dénommée EJC

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2011

Article 1<sup>er</sup> : Montant de la subvention

Pour l'année 2024 le montant de la subvention proposée par la ville à l'EJC s'élève à : 193 000 € soit 62 000 € pour la période allant de janvier à mars (1<sup>er</sup> trimestre) et 70 000 € pour la période allant d'avril à juin (2<sup>ème</sup> trimestre). Un troisième versement fera l'objet d'un ajustement au mois d'octobre 2024 en fonction des recettes perçues par l'EJC pour la participation des familles et des prestations CAF.

Article 2 : Modalités de versement

La subvention sera versée comme suit :

- 62 000 € en mars 2024
- 70 000 € en juin 2024
- Solde en octobre 2024

#### **2 - COFEST**

Entre la Ville de Carmaux représentée par son maire, Jean-Louis BOUSQUET

Et le COFEST représenté par son Président, Jean-Pierre LAUR

Ci-après dénommé COFEST

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2011

Article 1<sup>er</sup> : Montant de la subvention

Pour l'année 2024 le montant de la subvention principale de fonctionnement proposée par la Ville au COFEST s'élève à 35 000 €.

Article 2 : Modalités de versement

La subvention sera versée comme suit :

- 23 334 € en avril 2024
- Solde en septembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

Approuve les avenants précités.

**32 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Madame Véronique IMBERT, Adjointe aux Finances, rappelle que par délibération du 29 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	59.72
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	100.33
Taxe d'habitation :	14.11

Elle propose au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux d'imposition pour l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE  
DECIDE :

De maintenir les mêmes taux d'imposition pour l'année 2024 et donc de les porter à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	59.72
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	100.33
Taxe d'habitation :	14.11

**33 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – VILLE :**

Vu l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Véronique IMBERT, Adjointe aux Finances, rappelle aux élus que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Budget Primitif 2024, dont le projet initial a été transmis par courrier et par mail, le 21 mars 2024, et qui figurent dans le rapport de présentation ci-joint :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses = Recettes =	14 922 165.43 €
<u>Section d'Investissement :</u>	Dépenses = Recettes =	6 668 030.87 €

LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERÉ A LA MAJORITÉ

Vote le Budget Primitif 2024.

**CONTRE :** BOUYSSIÉ François – COURVEILLE Martine – TOUZANI Rachid - KULIFAJ-TESSON Mylène – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – RATABOUL Gisèle -

**34 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – REGIE PV SOLAIRE :**

Monsieur Jérôme SOULIÉ, Adjoint, rappelle aux élus que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Budget Primitif 2024 - PV SOLAIRE, dont les données financières suivent et qui figurent dans le document ci-joint :

Section d'exploitation : Dépenses = Recettes = 339 921.83 €

Section d'Investissement : Dépenses = Recettes = 583 149.30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITÉ

Vote le budget primitif 2024 PV SOLAIRE.

Abstentions : BOUYSSIÉ François – COURVEILLE Martine – TOUZANI Rachid – KULIFAJ-TESSON Mylène – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – RATABOUL Gisèle -

Le Secrétaire de séance,

**Pierre SCHULTHEISS**



Le Maire,

**Jean-Louis BOUSQUET**



024 - AIDES AUX ASSOCIATIONS

DESIGNATION	OBJET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
024-65748				
Amicale de la Police - Carmaux	Subvention	400,00		
Imagine Carmaux	Subvention	1 022,00		
Les Amis des Orgues	Subvention	200,00		
Citoyens pour une dynamique carmausine	Subvention	1 000,00		
Conseil Citoyen Carmaux	Subvention	500,00		
Les Petits sauvages	Subvention	400,00		
Divers		1 000,00		
<b>TOTAL</b>		<b>4 522,00</b>		

BP 2024 - CARMAUX

201 - ENSEIGNEMENT FORMATION

DESIGNATION	OBJET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
201-65748				
Association des Parents d'élèves J.B. Calvignac	Subvention	1 000,00		
Association des Parents d'élèves J.Jaurès	Subvention	1 000,00		
Association des Parents d'élèves J.Moulin	Subvention	1 000,00		
Anciens de Victor-Hugo	Subvention	200,00		
Université pour tous	Subvention	500,00		
APE Collège Victor Hugo	Subvention	200,00		
USEP Jean Moulin élémentaire - Subv except. Paris	Subvention	428,40		
Divers		471,60		
<b>TOTAL</b>		<b>4 800,00</b>		

## 30 - CULTURE

DESIGNATION	OBJET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
30-65748				
Scène Nationale D'Albi (Acompte)	Convention	6 000,00		
Scène Nationale D'Albi (Solde)	Convention	4 000,00		
Cercle occitan	Subvention	600,00		
Ensolmineur Chorale	Subvention	300,00		
Union Musicale de Carmaux	Subvention	2 800,00		
Histoire et patrimoine du Carmausin	Subvention	150,00		
Compagnie de Théâtre de la Découverte	Subvention	1 000,00		
Point de fût	Subvention	400,00		
Point de fût (Animations)	Convention	4 000,00		
Chorale Miranval's	Subvention	300,00		
Compagnie Main d'Argiles	Subvention	300,00		
Vox lab Studio	Subvention	300,00		
Divers		38 900,00		
<b>TOTAL</b>		<b>59 050,00</b>		



BP 2024 - CARMAUX

348 - LOISIRS

DESIGNATION	OBIET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
348-65748				
EJC - 1 <sup>er</sup> trimestre	Convention	62 000,00		
EJC - 2 <sup>ème</sup> trimestre	Convention	70 000,00		
EJC - Solde	Convention	61 000,00		
Eclaireurs de France - Groupe de Carmaux	Subvention	650,00		
Comité des fêtes de la Lande	Subvention	500,00		
Comité des fêtes de la Boujassié	Subvention	500,00		
COFEST	Convention	35 000,00		
Les Amis des Arts/Atelier Carmausin	Subvention	2 000,00		
Association Philatelique	Subvention	220,00		
FABLAB	Subvention	2 500,00		
Divers		4 000,00		
<b>TOTAL</b>		<b>238.370,00</b>		

## 326 - SPORTS

DESIGNATION	OBJET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
326-63748				
AAPMA Pêche et pisciculture	Subvention	3 000,00		
Randonnées Pédestres	Subvention	400,00		
Club des Arts Martiaux	Subvention	400,00		
Foyer Léo Lagrange	Subvention	550,00		
L'Hirondelle Carmausine	Subvention	465,00		
USC Tennis	Subvention	6 500,00		
USC Athlétisme	Subvention	17 000,00		
USC Athlétisme (Cross Hubert André 2024)	Subvention	1 500,00		
USC Football	Subvention	16 000,00		
USC Basket	Subvention	16 000,00		
USC Cyclisme	Subvention	2 000,00		
USC Cyclisme - Subvention exceptionnelle Fête du vélo 09/06/24	Subvention	900,00		
Ass. Ségala Cyclisme-Subvention exceptionnelle course St Privat	Subvention	1 000,00		
USC Hand-ball	Subvention	16 000,00		
USC Natation	Subvention	9 100,00		
USC Rugby	Subvention	18 500,00		
USC Sports Boules - La Lyonnaise	Subvention	1 500,00		
USC Tennis de table	Subvention	3 800,00		
USC Tir	Subvention	5 000,00		
USC Voile	Subvention	8 500,00		
USC Volley Ball	Subvention	2 100,00		
Fujikai	Subvention	3 500,00		
Fluidanse	Subvention	1 500,00		
Budo Club du Carmausin	Subvention	500,00		
Les Grenouilles Carmausines (LGC)	Subvention	1 200,00		
Association Sportive Capimont	Subvention	300,00		
Divers		6 000,00		
<b>TOTAL</b>		<b>143 215,00</b>		

410 - INTERVENTIONS SANTÉ

DESIGNATION	OBJET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
410-65748				
ADDAH-( Association de défense des droits des accidentés et des handicapés)	Subvention	390,00		
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Carmauxin	Subvention	320,00		
<b>TOTAL</b>		<b>710,00</b>		

## 420 - INTERVENTIONS SOCIALES

DESIGNATION	OBJET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
420-65748				
Croix Rouge Française	Subvention	3 500,00		
La Béluga	Subvention	100,00		
La Maison du Soir	Subvention	500,00		
Secours Populaire Français	Subvention	2 000,00		
CIDFF	Subvention	1 800,00		
CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Tam)	Subvention	500,00		
CAVALUNA	Subvention	1 000,00		
FNACA	Subvention	250,00		
ANACR	Subvention	250,00		
Association des Amis de la Résistance du Ségala (AARS)	Subvention	250,00		
AARS - Subv. Exceptionnel Commémoration 80 ans de Libération	Subvention	500,00		
Comité Carmausin du Souvenir Français	Subvention	250,00		
Comité Carmausin du Souvenir Français - Subvention exceptionnelle	Subvention	3 000,00		
Les riverains du Cérou	Subvention	400,00		
BAVIP - AJTPOS (Aide aux victimes de violences)	Subvention	1 000,00		
AEPH81	Subvention	4 500,00		
AMITIES ÉZIDIS	Subvention	1 000,00		
Secours Catholique	Subvention	1 000,00		
Voisins de Gourgatieu	Subvention	300,00		
ARALIA	Subvention	1 000,00		
Divers		100,00		
<b>TOTAL</b>		<b>23 200,00</b>		

BP 2024 - CARMAUX

6311 - AGRICULTURE

DESIGNATION	OBJET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
6311 - 65748				
Association Tarnaise de lutte contre les maladie animales (ALMA)	Subvention	167,00		
<b>TOTAL</b>		<b>167,00</b>		

BP 2024 - CARMAUX

632 - AIDES AU COMMERCE

DESIGNATION	OBJET	MONTANT	N° MANDAT	DATE
632 - 65748				
UCIAC	Subvention	500,00		
Divers		2 500,00		
<b>TOTAL</b>		<b>3 000,00</b>		

# PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

## Préambule

L'élaboration du budget 2024 s'inscrit dans un contexte économique global encore loin d'être stabilisé. Si les prix de l'énergie sont revenus à des niveaux acceptables, il n'y a aucune garantie qu'ils ne remontent pas à l'avenir. Par ailleurs, l'inflation reste à un niveau élevé, même si des signes d'atténuation apparaissent en cette fin d'année 2023, et la revalorisation des salaires est toujours d'actualité, comme en témoigne la récente annonce de l'augmentation du point d'indice. En parallèle l'Etat a abordé la question du financement du déficit public et ses possibles conséquences sur les budgets des collectivités territoriales. Dans ce contexte incertain, il est préférable de rester vigilant et de continuer à avoir une gestion financière prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir et ainsi préparer l'avenir de notre commune. Ainsi, l'objectif est de préserver la qualité des services municipaux et de garder un niveau d'épargne brute stable afin d'être en mesure de financer les investissements ambitieux et nécessaires que la commune s'est fixés tout en préservant les grands équilibres à long-terme.

Les lignes de gestion du budget communal établies précédemment sont donc réaffirmées :

- Stabilité des taux d'imposition,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Maintien de l'épargne brute,
- Poursuite du programme d'investissement,

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la Commune, dans le respect des principes budgétaires d'annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Chaque section, fonctionnement investissement, doit être en équilibre conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité.

## Le Budget 2024 détaillé

**Le budget de la ville est présenté en M57 par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.**

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Concernant **les recettes de fonctionnement**, on distingue principalement trois catégories. Il s'agit :

- des recettes non fiscales (produits du domaine, produits de l'exploitation,...) – chapitre 70
- des recettes fiscales directes et indirectes – chapitre 73
- des dotations, des subventions et des participations – chapitre 74
- les autres produits de gestion courante- chapitre 75

Pour **les dépenses de fonctionnement**, la classification par nature se fait de la façon suivante :

- charges à caractère général – chapitre 011
- frais de personnel – chapitre 012
- autres charges de gestion courante – chapitre 65
- opérations financières – chapitre 66
- et charges exceptionnelles – chapitre 67

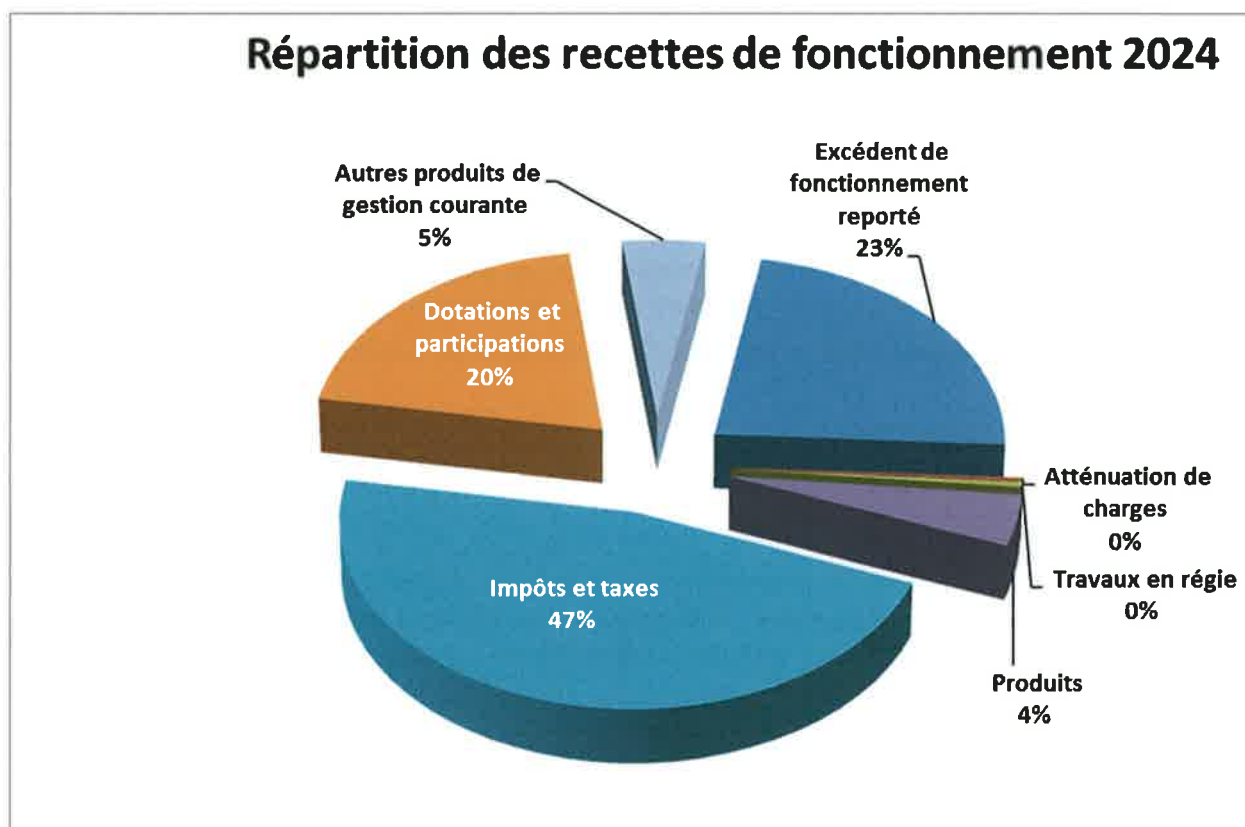
# La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **14 922 165,43 €** et se situe en hausse comparée au Budget Primitif 2023 (14 472 615,11 €).

Ainsi dans le contexte actuel, il est proposé de maintenir les taux d'impôts locaux au même niveau qu'en 2023 soit :

- Taxe Foncière Bâti : **59,72 (Commune : 29,81 et Département : 29,91)**
- Taxe Foncière Non bâti : **100,33**
- Taxe habitation : **14,11**

## Les Recettes :



## Les recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :

Atténuation des Charges	38 000,00
Produits	656 850,00
Impôts et tarifications	6 979 155,32
Dotations et participations	3 024 303,00
Autres produits de gestion courante	713 000,00
Travaux en régie	70 000,00
Excédent de fonctionnement reporté	3 440 857,11
<b>Total</b>	<b>14 922 165,43</b>

L'essentiel des recettes est constitué par les impôts et taxes pour 47 %.

- Le produit des impôts locaux estimé s'élève pour 2024 à **5 488 470 €**.

- Les dotations de l'Etat ont été évaluées comme ci-après en prenant en compte les orientations de la Loi de finances pour 2024 :

- o Dotation Globale de fonctionnement (DGF) : **1 219 970 €**
- o Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : **1 075 470 €**
- o Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : **435 628 €**
- o L'excédent cumulé de fonctionnement reporté en 2024 s'élève à **3 440 857,11 €**



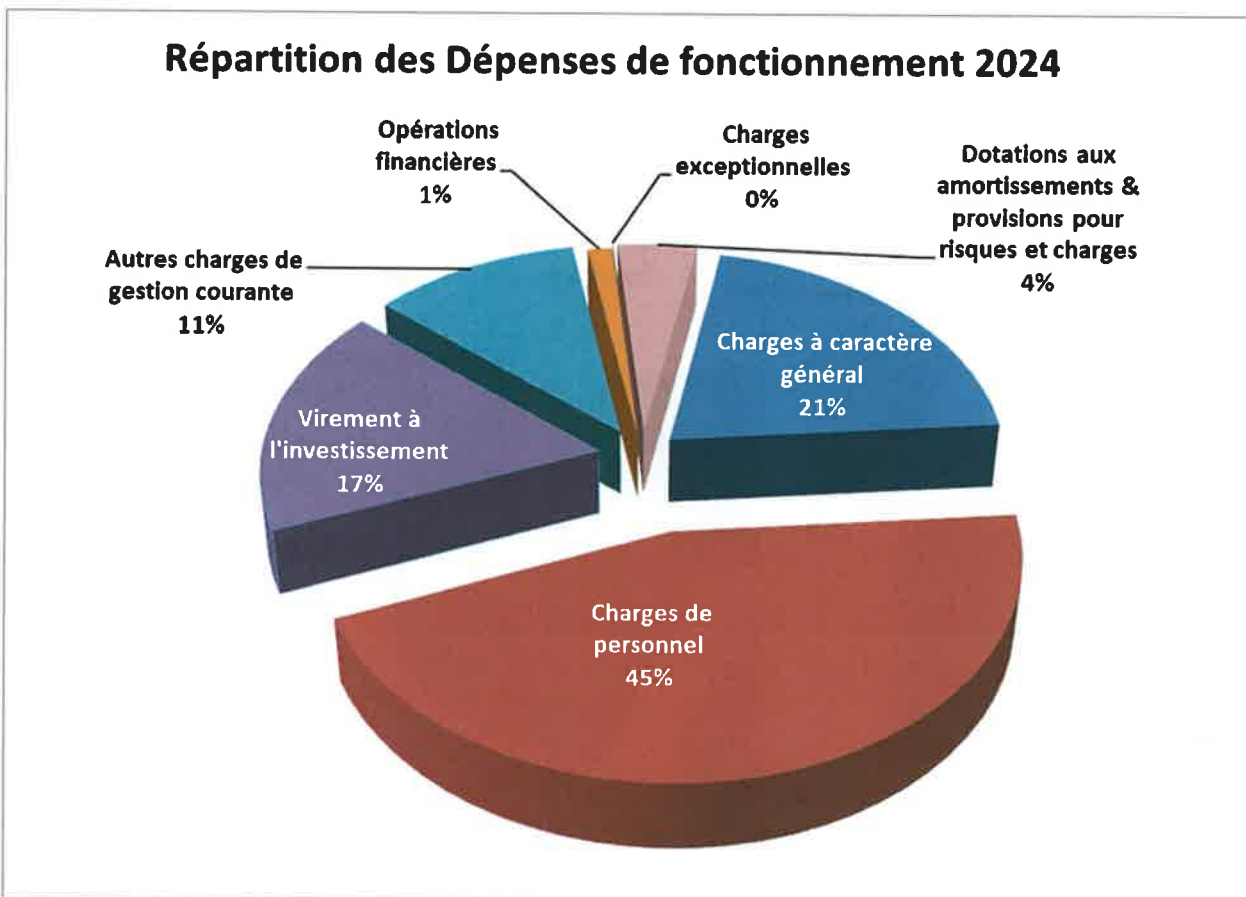
## Les Dépenses :

Le chapitre le plus important est celui des charges de personnel de la collectivité qui représentent à elles seules 45 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses à caractère général (énergie, fluides, maintenance, télécommunications, ...) s'élèvent à 21 %.

Viennent ensuite les dépenses de gestion courante incluant principalement les subventions, les participations et contributions pour 11 %.

Le virement à la section d'investissement représente cette année 17 % des dépenses soit 2 600 726,71 € en hausse par rapport à 2023.



### Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :

Charges à caractère général	3 116 566,25
Charges de personnel	6 740 000,00
Virement à l'investissement	2 600 726,71
Autres charges de gestion courante	1 647 354,71
Opérations financières	191 700,00
Charges exceptionnelles	1 000 00
Dotations aux amortissements & provisions p/risques et charges	624 817,76
<b>Total</b>	<b>14 922 165,43</b>

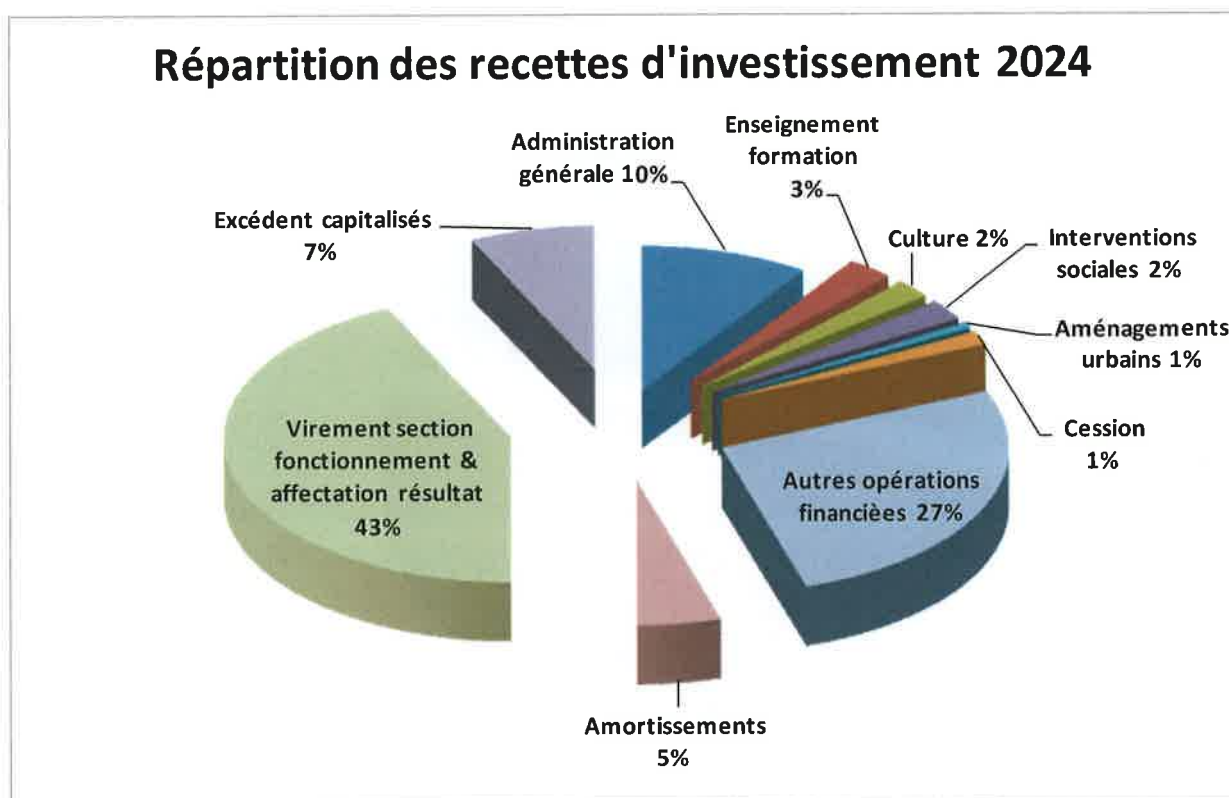
# La section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à **6 668 030,87 €** contre 4 994 975,91 € en 2023.

## Les Recettes

L'essentiel des recettes d'investissement est constitué :

- de l'excédent d'investissement : **470 509,33 €**
- du virement de la section de fonctionnement pour **2 600 726,71 €**
- des dotations aux amortissements pour **314 817,76 €**
- des subventions attendues pour **1 143 794,16 €**
- d'autres opérations financières (FCTVA, TA, emprunt) dont le montant total s'élève à **1 776 000 €**.



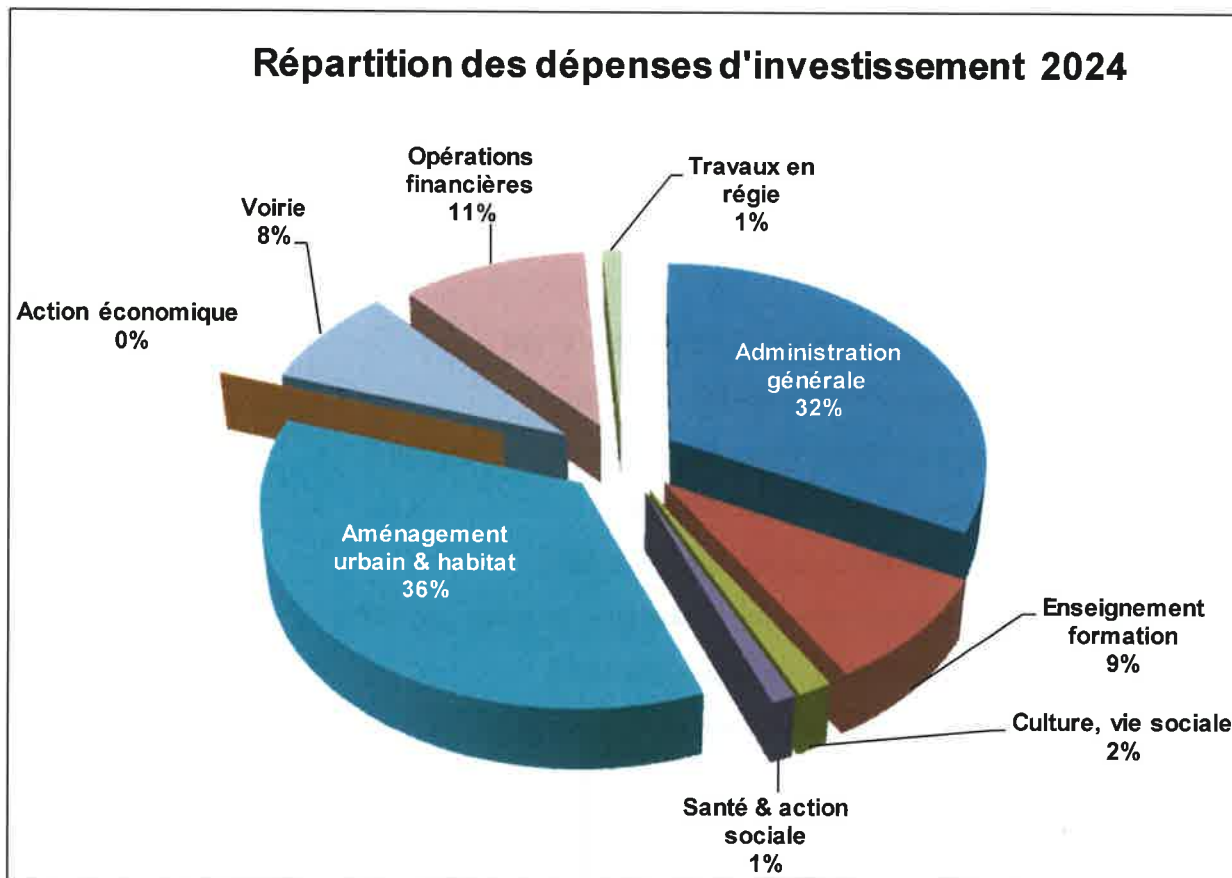
La répartition des recettes par fonction est la suivante :

Administration générale	636 552,80
Enseignement formation	171 862,80
Culture, vie sociale, jeunesse, sport & loisirs	135 963,21
Santé et action sociale	152 240,00
Aménagement urbain et habitat	47 175,65
Dette et autres opérations financières	1 776 000,00
Amortissements	314 817,76
Produit de cession	100 000,00
Virement section de fonctionnement	2 600 726,71
Excédent reporté et capitalisé	732 692,24
<b>Total</b>	<b>6 668 030,87</b>

## Les Dépenses

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elles sont constituées des restes à réaliser 2024 pour un montant de **1 065 882,39 €** et de **5 602 148,48 €** de dépenses nouvelles réparties ainsi :



La répartition des dépenses par fonction est la suivante :

Services généraux	2 165 596,22
Enseignement formation	601 802,16
Culture, vie sociale, jeunesse, sports	106 477,98
Santé et action sociale	73 978,83
Aménagement urbain et habitat	2 396 013,87
Action économique	3 400,00
Voirie	545 337,95
Dettes (remboursement du capital)	705 423,86
Travaux en régie	70 000,00
<b>Total</b>	<b>6 668 030,87</b>

## Les principales opérations de 2024 présentées en DOB:

### **Poursuite et finalisation des travaux engagés :**

- Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'hôtel de Ville de Carmaux
- Aménagement parvis Hôtel de Ville et Place Libération
- Acquisition matériel Centre Technique
- Programme éclairage public
- Programme voiries trottoirs 2023
- Vidéo protection AMO MOE

### **Poursuite des programmes d'investissement**

- **Poursuite des programmes municipaux : 1 205 294 € TTC**
  - Réhabilitation de l'Hôtel de Ville : 417 000 €
  - Programme d'entretien des voiries communales : 223 000 €
  - Vidéo protection AMO MOE : 216 000 €
  - Modernisation de l'éclairage public : 38 400 €
  - Programme d'acquisition petit matériel et mobilier : 155 270 €
  - Programme transition numérique : 74 724 €
  - Programme d'entretien du patrimoine : 80 900 €

### **Nouvelles opérations**

- **Réaménagements bâtiments : 430 330 € TTC**
  - Travaux écoles élémentaire et maternelle Jean Moulin : isolation par l'extérieur de la maternelle et désimperméabilisation des sols 430 330 € TTC.
- **Réaménagements urbains : 3 047 156 € TTC**
  - Désimperméabilisation des sols (place Révolution, et Gambetta) : 1 847 073 € TTC
  - Requalification des berges du Cérrou AMO-MOE : 100 000 € TTC
  - Parvis de l'Hôtel de Ville et place de la Libération : 1 100 083 € TTC en 2024

## PROPOSITION BUDGETAIRE 2024

### Section d'Exploitation

Chapitres		Pour Mémoire BP 2023	Réalisés 2023	Propositions 2024
	<b>DÉPENSES</b>	<b>348 072,82</b>	<b>265 712,33</b>	<b>339 921,83</b>
023	Virement à la section d'investissement	43 637,31		83 772,62
6063	Fourniture d'entretien et de petit équipement	3 500,00	477,62	3 500,00
6135	Locations toitures	34 702,40	530,00	1 200,00
6137	Utilisation réseau TURP	6 955,00	6 995,11	7 400,00
615232	Entretien du réseau	6 500,00	2 936,11	6 500,00
6161	Assurances	1 000,00	363,02	500,00
6262	Frais de télécommunications	525,00	914,22	1 500,00
6287	Prestations de services	56 203,00	56 202,00	47 557,32
6358	Autres taxes ( IFER)	1 200,00	1 194,00	1 300,00
65888	Charges diverses de gestion courante			0,28
695	Impôts sur les sociétés	21 560,00	21 560,00	17 400,00
66111	Intérêts emprunts	42 015,83	42 015,83	38 217,33
66112	Intérêts courus non échus	200,00	-549,86	1 000,00
673	Titres annulés sur exercice antérieur	0,00	3 000,00	0,00
6811	Dotaton amortissements immobilisations incorp. et corp.	130 074,28	130 074,28	130 074,28
	<b>RECETTES</b>	<b>348 072,82</b>	<b>335 014,75</b>	<b>339 921,83</b>
70111	Vente électricité	315 000,00	301 941,45	310 000,00
7588	Produits divers de gestion courante		0,48	13 396,80
7718	Autres produits exceptionnels			
777	Quote-part subventions d'investissement	16 525,03	16 525,03	16 525,03
002	Excédent reporté	16 547,79	16 547,79	0,00



## PROPOSITION BUDGETAIRE 2024

### Section d' Investissement

Chapitres		Pour Mémoire BP 2023	Réalisés 2023	Propositions 2024
	<b>DÉPENSES</b>	681 351,71	273 279,71	583 149,30
001	Déficit d'investissement reporté	69 971,16	69 971,16	73 234,27
13911	Amortissements subventions DETR	5 725,03	5 725,03	5 725,03
13912	Amortissement subvention Régionale	800,00	800,00	800,00
13917	Amortissement subvention FEDER	10 000,00	10 000,00	10 000,00
1641	Remboursement capital emprunt	186 783,52	186 783,52	188 390,00
2313	Travaux toitures photovoltaïques	408 072,00	0,00	305 000,00
	<b>RECETTES</b>	681 351,71	200 045,44	583 149,30
021	Virement de la section de fonctionnement	43 637,31		83 772,62
1068	Excédent d'exploitation capitalisé	69 971,16	69 971,16	69 302,40
1641	Emprunt	437 668,96	0,00	300 000,00
28135	Amortissement installations électriques	55 723,19	55 723,19	55 723,19
28138	Amortissement toitures photovoltaïques	74 351,09	74 351,09	74 351,09